



HACKATHON DE LA DATAWEEK

TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET INNOVATION NUMÉRIQUE FACILITÉES PAR L'OPEN DATA !

1. POSTULAT DE DÉPART ET OBJECTIFS A ATTEINDRE

Suite à la publication de la loi n° 2016-1321 pour une République numérique du 7 octobre 2016, il apparaît nécessaire d'encourager localement l'acculturation des services de l'État et de ses agents à l'ouverture des données (Open Data), car celle-ci ne doit pas demeurer une affaire réservée aux seuls spécialistes. En effet, les services et agents de l'État ont vocation à se saisir du sujet dans le cadre de la co-construction de l'État-Plateforme, qui devient une réalité sous la bannière de « France Connect ». De plus, le rapport de l'administrateur général des données de l'État du 10 avril 2018 remis au secrétaire d'État au Numérique rappelle que même si elle est immatérielle, la donnée est désormais une infrastructure essentielle au même titre que les réseaux de télécommunications et les axes de transports, du fait de la croissance du volume des données, de la démocratisation des systèmes d'information géographique (SIG) et de celle des nouveaux usages mobiles (géo-collaboration, contribution citoyenne, réseaux sociaux, etc.).

À l'initiative du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Provence-Alpes-Côte d'Azur, un groupe de travail régional autour des services de l'État en région sur l'ouverture des données s'est donc réuni les 25 avril et 18 juin 2018 pour renforcer et fiabiliser la circulation des données actuellement produites par ces services, proposer des voies d'amélioration de l'action publique en matière de production et d'exploitation des données ouvertes et d'organiser une grande manifestation autour de l'ouverture des données des services de L'État en région : la DATAWEEK.

Dans cette perspective le SGAR à travers la plateforme de données du Centre régional de l'information géographique (CRIGE) Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur "DATASUD", met à disposition des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets de la société civile 200 jeux de données ouvertes issus des services de l'État déconcentrés en région à l'occasion de la première édition de la DATAWEEK, qui se tiendra du 24 au 28 juin 2019 à Marseille.

Les deux derniers jours de cette DATAWEEK sont consacrés à un hackathon de la donnée, qui se déroule à Marseille les 27 et 28 juin 2019.

Le hackathon de la DATAWEEK poursuit un double objectif :

- inciter les services de l'État à ouvrir plus largement leurs données pour les rendre accessibles à tous : entreprises, associations, collectivités et particuliers ;
- positionner l'action de l'État comme facilitateur et soutien d'initiatives citoyennes visant l'amélioration du service public à travers l'ouverture des données publiques.

Le hackathon ambitionne donc de décloisonner mondes institutionnel et entrepreneurial, et surtout d'aboutir à des réalisations concrètes de startups et acteurs de la société civile, en vue d'impulser la création d'outils numériques d'intérêt général utilisant des données publiques mises à disposition par les services de l'État.

À ce titre, il est l'occasion pour les services de l'État de matérialiser les impacts de l'ouverture des données publiques, afin qu'ils installent la démarche et les outils dans leurs administrations respectives. Pour permettre une actualisation constante de leurs données et les rendre librement accessibles, il s'agira donc par cette initiative de donner du sens à « l'Open Data », de montrer les champs de collaboration possibles entre acteurs publics et privés et de mener des actions à la fois ambitieuses et innovantes en faveur de la transformation numérique de l'action publique.

2. ORGANISATEURS DU HACKATHON

Le SGAR et le CRIGE organisent le hackathon de la DATAWEEK régi par le présent règlement.

3. OBJET DU HACKATHON

Le hackathon consiste en un marathon de l'innovation sur 2 jours réunissant des participants issus du monde de l'entreprise, des associations et de la société civile autour des services déconcentrés de l'État en région et des données mises à dispositions par différents organismes publics avec pour objectif d'inventer en équipe des nouveaux outils offrant des services innovants pour les usagers, les citoyens et les consommateurs.

Le hackathon aura lieu dans la grande halle à Coco Velten, 16 rue Bernard du Bois dans le 1^{er} arrondissement de Marseille le jeudi 27 juin 2019 de 08h00 à 20h00 et le

vendredi 28 juin 2019 de 08h00 à 15h00. Il sera suivi le même jour par la remise des prix officielle qui se tiendra à partir de 17h00 dans les mêmes locaux.

4. LES DÉFIS A RELEVER ET LES CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1 Les défis à relever

L'objectif du hackathon est de faciliter la création de nouveaux services à destination des usagers du service public, des consommateurs, des citoyens et des agents des services de l'Etat par une utilisation optimale des données publiques ouvertes fournis par les services de l'État.

Ces défis sont ouverts aux entreprises et startups souhaitant développer leurs propres projets, mais également aux associations, aux étudiants et aux universitaires constitués en équipes souhaitant proposer leurs propres pistes d'amélioration du service public.

Pour cela relever ces défis, les organisateurs ont souhaité déterminer une liste simple, courte mais ouverte de cas d'usages permettant à tous d'exprimer créativité et sens de l'innovation. Les défis s'articulent donc autour de 4 grandes catégories de cas d'usage :

- Co-construction de services & crowdsourcing ;
- Datavisualisation, observatoire du territoire et cartographie ;
- Nouveaux services innovants pour les citoyens et les agents de L'État ;
- Administration numérique, gestion de projets, outils de pilotage.

L'objectif de ces 2 journées est de développer sur la base de ces cas d'usages génériques des prototypes d'applications à partir des données numériques du territoire mises à disposition sur la plateforme DATASUD.

4.2 Les critères de sélection pour remporter la compétition

Pour remporter le hackathon, les porteurs de projets seront évalués sur les critères suivants :

- Qualité, cohérence et pertinence du service ;
- Utilisation des données ouvertes lors de la Dataweek ;
- Impact sur le territoire et répliquabilité au niveau national ;
- Qualité de l'interface et de l'expérience utilisateur ;
- Dynamique d'équipe.

À l'issue de ce hackathon, 3 équipes et leurs projets respectifs seront récompensées avec le versement d'une dotation financière :

- 2 000 € pour la troisième équipe gagnante,
- 3 000 € pour la deuxième,
- 5 000 € pour la première, qui aura 3 mois supplémentaires pour approfondir le développement de son projet et fournir une interface aboutie (avec accompagnement des équipes du SGAR et du CRIGE sur les données, les démarches et les financements). La dernière étape visera notamment à rendre le produit prêt à déployer sur une architecture technique cible, à compléter sa documentation et à réaliser un kit de formation sommaire pour les futurs utilisateurs. Si le jury estime que l'objectif est atteint l'équipe percevra un solde de 15 000 €.

4.3 La composition du jury de sélection

Les projets proposés à l'issue de la compétition seront évalués par un jury indépendant sur la base des critères de sélection définis en partie 4.2 du présent règlement.

Il sera composé comme suit ;

- Le président du jury : Le préfet de région ou son représentant ;
- Un représentant des directions régionales de l'État ;
- Un représentant du CRIGE ;
- Un représentant d'Aix-Marseille French Tech ;
- Un représentant de Code4Marseille.

Pour l'équipe qui remportera le premier prix, un comité de suivi dédié se constituera pour évaluer la qualité du projet final, attendu à l'issue d'une période de trois mois de développement complémentaire.

5. DÉROULEMENT

5.1 Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 26 avril 2019 à 12h00 au mercredi 26 juin 2019 à 12h00.

5.2. Programme indicatif

Pour rappel, toutes les étapes du hackathon se déroule à Coco Velten.

Jour 0 - mardi 25 juin 2019 – Barcamp avec les porteurs de projets

18h00 – Accueil & présentation du déroulé du hackathon

18h30 – Q & R et présentation rapide des équipes et de leurs projets

19h30 – Temps d'échanges avec les services de l'État prescripteurs de données

20h00 – Afterwork

Jour 1 - jeudi 27 juin 2019 – lancement du hackathon

08h00 – Accueil petit déjeuner & rappel des règles du jeu

08h30 – Installation des équipes

08h45 – Ice breaker (pour lancer la dynamique)

09h00 – Début de la compétition et circulation de l'équipe d'animation au sein des équipes pour lever les freins

13h00 – Lunch networking

14h00 – Reprise de la compétition et circulation de l'équipe d'animation au sein des équipes pour lever les freins

Jour 2 - vendredi 28 juin 2019 – poursuite du hackathon

08h00 – Accueil petit déjeuner et retour sur la journée précédente

08h30 – Ré-installation des équipes

09h00 – Reprise de la compétition et circulation de l'équipe d'animation au sein des équipes pour lever les freins

13h00 – Lunch networking

14h00 – Préparation de la restitution = pitch devant groupe d'une thématique différente

15h00 – Restitution finale (pitch 3 min) devant jury (de partenaires)

17h00 – Délibération, annonce résultats (3 gagnants)

17h30 – Fin du hackathon

6. PARTICIPANTS, ÉQUIPES ET PROJETS

La participation au hackathon est ouverte à tous, aussi bien aux entrepreneurs qu'aux étudiants, chercheurs, associations, entreprises, usagers, demandeurs d'emploi.

L'inscription et la participation sont gratuites.

Les participants sont des personnes physiques majeures (dix-huit ans minimum) civilement responsables, qui doivent de préférence se constituer **en équipe d'au moins un chef de projet, un UX-Designer et un développeur**, autour **d'un projet déposé** en ligne sur le site internet www.dataweek.fr.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter un projet s'il semble trop éloigné des cas d'usages encadrant le hackathon.

7. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DE CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Pour participer au hackathon, les candidats devront obligatoirement s'inscrire sur le site internet www.dataweek.fr au plus tard le mercredi 26 juin à 12h00.

Il existe deux cas de figure :

- un candidat ne souhaite pas porter en propre un projet, il lui suffit donc de s'inscrire au barcamp et au hackathon en tant que participant. Libre à lui ensuite de s'associer à un projet lors du barcamp ou le matin du début de la compétition ;
- un candidat souhaite porter un projet, il doit alors s'inscrire au barcamp et au hackathon en tant que participant et déposer son projet, qui constituera le nom de l'équipe, sur le site internet www.dataweek.fr.

Quel que soit le cas de figure, une confirmation d'inscription validant chacune des deux étapes sera envoyée séparément. Un participant ne peut s'inscrire que pour un projet et dans une équipe à la fois.

Les places sont limitées à 100 participants. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de toute personne et/ou équipe pour des raisons de sécurité ou de respect du présent règlement.

7.1. Inscriptions en tant que participant

Lors de l'inscription, le candidat doit préciser les informations suivantes :

- prénom, nom ;
- une adresse de courrier électronique valide ;

L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du règlement. À la suite de cette inscription, le participant reçoit une confirmation d'inscription par mail dans la limite des places disponibles.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des demandes de participations non reçues ou enregistrées trop tardivement.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès aux bâtiments du hackathon aux personnes non inscrites ou si les règles de sécurité des lieux les y obligent.

IMPORTANT : se munir d'une pièce d'identité pour accéder aux lieux.

7.2 Dépôts de projets et constitution des équipes

Les participants s'inscrivent individuellement mais sont invités avant le lancement du hackathon à se constituer en équipes **de trois personnes de préférence**, avec par exemple **un chef de projet, un UX-Designer et un développeur** puis à déposer **un et un seul projet** pour cette équipe sur la plateforme dédiée à l'adresse suivante : https://www.dataweek.fr/?page_id=477

Chaque participant est libre de rejoindre l'équipe de son choix correspondant à un projet déposé, **mais il ne pourra en changer une fois que le hackathon aura débuté.**

Pour rappel, les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter un projet s'il semble trop éloigné des cas d'usages encadrant le hackathon.

7.3. Outils informatiques

Les participants devront apporter leur propre ordinateur. Cependant, aucun outil numérique spécifique n'est requis pour la participation, ni aucun langage informatique imposé.

Une connexion Internet wifi sera disponible durant toute la durée du hackathon pour tous les participants.

8. LIVRABLE

Chaque équipe s'engage à présenter sa solution en fin de parcours. Pour cela, les organisateurs mettront à leur disposition un accès wifi et un dispositif de projection.

La présentation et l'évaluation portera sur les objectifs du service ou de l'application imaginée, sur la pertinence et le croisement des données recherchées et la déployabilité du modèle à l'échelle régionale ou nationale au regard des critères définis en parties 4.1 et 4.2 du présent règlement.

Pour chaque projet, les équipes correspondantes devront présenter dans la mesure du possible les éléments suivants :

- un support de présentation ;
- le prototype de l'application exécutable ;
- un descriptif détaillé de la solution : données utilisées et croisées, structures/acteurs impliqués, usages, cible, déployabilité du modèle, etc...;
- le code source associé au prototype livrable.

Sous réserve d'intégrer des licences libres ou tierces, le livrable est qualifié d'œuvre de collaboration au sens de l'article L 113-3 du code de la propriété intellectuelle. Le Livrable reste la propriété intellectuelle des équipes. Les organisateurs et leurs partenaires ne s'octroient aucun droit de propriété du seul fait de la présentation du Livrable lors de l'événement, mais sont libres d'engager une discussion avec les équipes concernées pour convenir des modalités d'utilisation du livrable à l'issue de l'évènement, **notamment concernant les gagnants du premier prix du hackathon.**

Les participants d'une même équipe sont coauteurs et disposent des mêmes droits de propriété intellectuelle attachés au Livrable en ce compris l'exclusivité de l'exploitation commerciale, droits qu'ils doivent exercer d'un commun accord. Les organisateurs recommandent aux participants de trouver un accord au sein de chaque équipe afin de prendre toutes les mesures pour protéger les livrables et les résultats utilisés lors de leur participation à ces journées de création.

9. ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

9.1 Les participants s'engagent à respecter :

- tous les droits de propriété intellectuelle de créations tierces qu'ils utiliseraient quelle que soit cette utilisation ;
- Ils s'engagent à tenir indemne les organisateurs en cas de poursuites amiables ou judiciaires des tiers et/ou des Partenaires, le cas échéant ;
- Les horaires de participation.

9.2. Données à caractère personnel et droit à l'image

Tout participant accepte que les organisateurs ou leurs partenaires les photographient et/ou filment et divulguent au public des images pouvant inclure sa personne (image/vidéo).